

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 96 - 72 DU 7 FEVRIER 1996
portant nomination de Monsieur (Michel MBERI NSANA)
en qualité de Secrétaire Général de l'Université Marien
NGOUABI.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu l'Ordonnance n° 29-71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;

Vu l'ordonnance n° 9-74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance n° 29-71 du 4 Décembre 1971 susvisée ;

Vu l'Ordonnance n° 34-77 du 28 Juillet 1977 portant changement de nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;

Vu le décret n° 76-439 du 16 Novembre 1974 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués, membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

DECRETE :

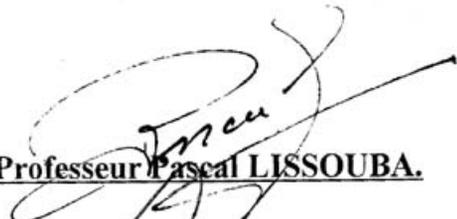
ARTICLE PREMIER : Monsieur **Michel MBERI NSANA**, Maître Assistant, est nommé Secrétaire Général de l'Université Marien NGOUABI.

ARTICLE 2 : L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par la réglementation en vigueur.

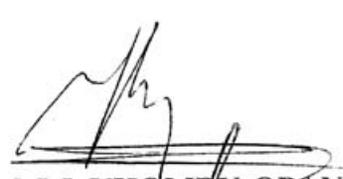
ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera ~~autorisé~~ ~~publié~~ ~~au Journal Officiel~~, ~~et communiqué~~ ~~partout où besoin sera~~.

Fait à Brazzaville, le **7 FEVRIER 1996**

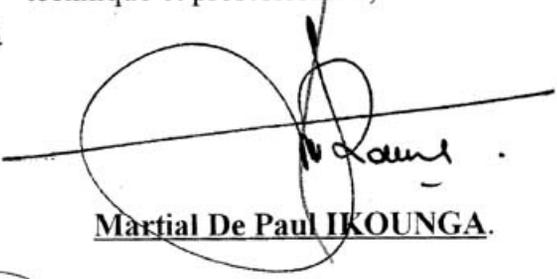
Par le Président de la République,
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,


Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre de l'Education Nationale et
de la Recherche Scientifique et
Technologique, chargé de l'enseignement
technique et professionnel,


Général J.J. YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre de l'Economie et des
Finances, chargé du Plan et de la
Prospective,


Martial De Paul IKOUNGA.


Ngula MOUNGOUNGA-NKOMBO.

